

Bonjour à tous,

Tout d’abord permettez-moi de vous exprimer le plaisir que nous avons à accueillir, dans les locaux de l’Ordre des Géomètres Experts, ces journées de travail de la Commission 3 de la FIG et vous-même qui avez accepté d’y participer.

Les géomètres français sont des partenaires de la Fédération depuis l’origine, puisque celle-ci a été fondée en 1878 à PARIS.

Ces dernières années, la volonté de l’Ordre a été d’intensifier sa participation aux seins des commissions de la Fédération.

Nous sommes actuellement présents dans les Commissions 3, 5, 7 et 9 et je remercie Rafic Khoury d’avoir proposé que ce séminaire de la commission 3 se tienne à Paris.

Je regrette bien entendu un peu qu’il n’y ait pas plus de géomètres experts français et notamment de la région parisienne qui puissent être présents malgré nos efforts de communication, mais il faut reconnaître qu’ils sont ces derniers temps particulièrement sollicités pour des formations et des conférences.

Le thème que vous avez choisi, «outils de planification spatial et renforcement des collectivités territoriales» est particulièrement d’actualité.

Ou plus exactement, ce sont les nouveaux outils de planification qui, associés à la densification urbaine, renforcent son actualité.

Car depuis que la carte et le plan existent, ceux-ci ont toujours été au service de la planification.

Que ce soit les concessions agraires de la Rome antique ou la délimitation des centurions attribuées aux colons dans les nouvelles colonies Romaine au fur et à mesure des conquêtes, il s'agissait bien là de planifier.

Comme le montre remarquablement Gérard CHOUQUER dans son ouvrage 2000 ans d'arpentage, on retrouve encore de nos jours, grâce aux images satellitaires du XX^e siècle, les traces de la centuriation romaine, comme par exemple entre Padoue et Venise.

Mais d'ici 20 ans nous serons vraisemblablement plus de 5 milliards à vivre en zones urbaines, soit 60% de la population.

La Banque Mondiale, dans une note de septembre 2008, relève que le taux d'urbanisation dans la région Moyen-Orient / Afrique du Nord devrait même dépasser 70% en 2015, pour 54% pour l'ensemble des pays en voie de développement.

Elle souligne également que si l'Afrique Subsaharienne est beaucoup moins urbanisée que l'Afrique du Nord et le Moyen Orient, elle a un taux de croissance urbaine encore plus fort.

Or, si l'aménagement pouvait se faire au coup par coup lorsque le développement des villes se réalisait progressivement sur une longue durée, ce n'est évidemment plus le cas aujourd'hui, où en l'espace d'une seule génération le nombre d'habitants urbains croît de plus d'un milliard d'individus en Asie et de 400 millions en Afrique.

Il a fallu plusieurs siècles pour passer du village au bourg, puis à la ville.

Mais nous sommes passé en à peine un siècle de la grande ville à la Métropole puis à la Mégapole et il nous faudra vraisemblablement trouver encore un autre mot plus fort pour désigner les futures concentrations urbaines.

Les problèmes qui découlent de ces concentrations sont innombrables tant pour les individus que pour les entreprises :

- **Constructions précaires contribuant à la prolifération de bidonvilles dans des secteurs informels.**
- **Densification de zone insalubres et souvent dans des secteurs à hauts risques naturels de types inondations ou tremblements de terre.**
- **Insécurité liée à la pauvreté avec exploitation des couches les moins favorisées.**
- **Absence de reconnaissance des droits fonciers d'occupation ou de propriété, entraînant des difficultés à apporter des garanties pour obtenir des crédits indispensables au développement familiale, artisanal ou industriel.**
- **Difficulté d'accès aux services d'infrastructure essentielle, à l'enseignement, aux soins les plus élémentaires.**
- **Destruction du patrimoine architectural et paysagé, de l'environnement et des ressources naturelles, notamment par déboisement, entraînant une accentuation des risques de glissement de terrain.**
- **Augmentation considérable de la pollution de l'air, des lacs et des rivières.**
- **Difficulté d'approvisionnement en nourriture et en eau, sources probables de futurs conflits.**

Et ce d'autant que les agglomérations les plus touchées sont situées dans les pays en voie de développement où les retards accumulés en matière d'équipement, d'habitat, d'assainissement sont les plus importants et où la gestion urbaine demande des investissements considérables qu'ils leurs est difficile d'assumer.

Le défi à relever peut paraître surhumain.

Parallèlement au développement exponentiel des concentrations urbaines, les Etats sont de moins de moins capables d'y apporter des solutions ou même seulement de participer à la diminution de leurs conséquences néfastes.

Monsieur Jean-Michel SEVERINO, Directeur de l'Agence Française pour le Développement rappelait en 2007 que ceux-ci sont amenés à se concentrer sur leurs fonctions régaliennes, justice, éducation, santé, énergie, dont l'accroissement de la charge est souvent sans commune mesure avec leurs disponibilités budgétaires.

Ils ont donc, depuis plusieurs décennies, mais avec une intensification du phénomène ces dernières années, de plus en plus tendance à se décharger des charges d'aménagements locales, sur les collectivités territoriales.

De ce fait, il lui semble inéluctable que ces dernières, notamment dans les pays en voie de développement, deviennent les véritables acteurs investis de plus en plus de responsabilités.

Pour pallier les défaillances de l'Etat central, plusieurs études mettent en avant la nécessité de renforcer la démocratie locale en développant la décentralisation des responsabilités, mais évidemment aussi, la décentralisation des moyens sans lesquels tout ne serait que rêve, belles paroles et illusion.

A défaut de maîtriser le développement territoriale, aucune amélioration n'est envisageable et le pire une quasi-certitude.

Ce développement passe d'abord par une meilleure connaissance du territoire et, celui-ci évoluant très vite, par une connaissance de cette évolution presque en temps réel.

Ce n'est qu'en étant en possession de ces données fiables et de leur constante mise à jour, que les options politiques peuvent être prises par les pouvoirs institutionnels locaux.

Alors seulement elles pourront, grâce à des financements adéquats, se concrétiser dans une planification urbaine cohérente mais aussi économe, tant de l'espace et des ressources naturelles, que des fonds qui seront alloués.

Les nouveaux outils qui ont vu le jour avec le développement des nouvelles technologies sont efficaces et s'ils sont maniés avec compétence, ils peuvent participer pleinement à la pertinence du choix des options à mettre en œuvre pour cette planification nécessaire qui doit rester évolutive.

Mais si la maîtrise du développement territorial doit fondamentalement s'appuyer sur les outils de connaissance du territoire, sa réussite est aussi directement liée à la sécurisation du foncier.

Dans une note de 2008, l'Association Internationale pour le Développement, qui à vocation, au sein de la Banque Mondiale d'aider les plus pauvres, rappelait que garantir les droits fonciers réduit la pauvreté et favorise le développement.

L'investissement artisanal et industriel, l'exploitation productive des terres, ne peuvent croître sans un régime de sécurité de ces droits fondamentaux.

Dès qu'un titre de propriété est garanti, la parcelle à laquelle il se rapporte voit sa valeur augmenter sensiblement, et son titulaire mieux accéder au crédit.

Il faut également que ces droits soient transmissibles, et accessible au plus grand nombre.

De nombreuses études montrent en effet que c'est dans les pays où perdure de graves inégalités dans la distribution de la propriété foncière, que se trouvent les plus vastes étendues de terres productives sous exploitées et une pauvreté rurale récurrente. Dans ces régions, favoriser l'accès à la terre aux plus pauvres, augmente la productivité et permet de lutter contre la faim.

Ce constat maintenant bien connu étant rappelé, il semble évident que l'acteur incontournable maîtrisant à la fois les processus de sécurisation foncière et les outils technologiques d'information géographique participant à une meilleure connaissance du territoire et à sa planification, est le Géomètre.

Expert de la mesure et expert des droits fonciers, ayant une grande expérience de terrain, sachant chercher le détail dans une vue globale, son approche humaniste l'aide à obtenir la confiance des propriétaires comme des pouvoirs publics.

C'est un des privilèges de la profession que de pouvoir participer, grâce à son panel de compétences, à relever ce défi majeur du XXI siècle, qui est de faire vivre ensemble dans la sécurité et la dignité, des populations de plus en plus nombreuses, concentrées dans des territoires que rien ne destinait à une telle densité humaine.

Nous pouvons en être fiers, mais nous devons surtout en être dignes.

Je vous souhaite donc une excellente journée de travail dans notre maison, et un bon séjour parisien.

Je vous remercie.